



FO-DGFIP Section de la Réunion
Centre des Finances Publiques de
Saint-Pierre
1 rue du Père Raimbault
97751 Saint-Pierre Cedex

 fo.drifip974@dgfip.finances.gouv.fr



COMPTE-RENDU CTL DU 18/12/2019

Les Organisations Syndicales étaient convoquées à 9h ce 18/12/2019 au dernier CTL de l'année.
L'ordre du jour était fixé ainsi :

- 1) Approbation des PV des CTL des 10/09/2018 ; 21/01/2019 ; 31/01/2019 et 08/04/2019 (pour avis)
- 2) Déménagement de la trésorerie spécialisée Saint Pierre CHR du site de St Pierre vers la commune du Tampon (pour avis)
- 3) Ponts naturels 2020 (pour avis)
- 4) Transfert des compétences de l'eau et de l'assainissement aux EPCI (pour avis)
- 5) Bilan du SAR (pour information)
- 6) Point sur l'APRDV (pour information)
- 7) Questions diverses

**Notre DRFiP est présent ainsi que 3 autres représentants de la Direction.
2 OS sont présentes : FO (2 représentants) Solidaires (11 représentants).**

Les « chaises CGT » restent vides .

Nous restons persuadés qu'il est dommage de ne pas venir à ces réunions de travail, non pas pour cautionner les réformes, mais avoir des réponses, développer/exposer les problématiques et faire valoir les intérêts des agents.

Cependant, Solidaires nous paraît être en sureffectif pour ce type de réunion où la problématique de sous-effectif du réseau est récurrente...quelle cohérence ?

Avant d'aborder l'ordre du jour, Solidaires souhaite poser de nombreuses questions au sujet du « Nouveau Réseau de Proximité».

Après 1 heure de questionnements, les débats ne sont pas encore ouverts sur l'ordre du jour.

FO fait remarquer que 5 jours plus tôt la Direction a proposé une réunion à toutes les OS sur ce sujet. **FO était alors seule présente.** Il est dommage de voir l'ordre du jour ainsi décalé, pour aborder ces questions de Solidaires (qui ont été posées la semaine précédente par FO). C'est une perte de temps pour tous.

10h15, l'ordre du jour peut être abordé (il sera abordé dans le désordre..)

- Concernant le premier point de l'ordre du jour, FO signale des modifications à apporter sur un PV.
Vote « pour » sous réserve de prise en compte des demandes de modifications.

- Le point « 4 » est abordé en avance: Solidaires vote « abstention » au motif que cela résulte de la loi, et que la « question emploi » n'est pas concernée par ce CTL.

FO vote « contre » au motif que ce transfert de compétences est indissociable de la question emploi.

- Le point « 5 » (pour information) : Un exposé (trop) élogieux du SAR nous est présenté. Nous savons que le SAR reste une fausse solution au vrai problème de sous effectif. Comme souvent.

- Le point « 2 », FO tient à souligner les progrès réalisés dans ce projet, notamment sur l'aménagement des bureaux (rappelons que les agents devaient traverser la zone « public » pour se rendre aux toilettes ou en salle de pause. De nombreuses inquiétudes demeurent (aménagement mobilier, information de fusion aux usagers, formations aux agents, mutation...)

Solidaires vote « contre » au motif du manque de transparence. FO vote « contre » pour le même motif, mais aussi et surtout parce que cela représente un net recul du service public.

- Le point « 3 » : Solidaires demande le retrait d'un pont naturel (22/05) : ce jour étant hors vacances scolaires, cela « gênerait » les parents de jeunes enfants. FO reste très réservé sur cette observation... FO s'abstient car les ponts naturels sont un palliatif à la problématique de continuité du service. Un seul pont naturel (au lieu de deux) est retenu : le 13 juillet 2020.

- Le point « 6 » pour information dresse un bilan élogieux de l'APRDV. FO rappelle une réalité : nos services d'accueil sont déjà débordés. Sans moyens humains ? comment pouvons-nous prétendre améliorer le service ? L'APRDV est une procédure plus longue et plus complexe. (Voudrait-on casser le service public?). N'oublions pas que le « succès » d'APRDV est en fait réalisé sous la contrainte : lorsque les services d'accueil sont saturés, on refuse l'utilisateur en lui proposant un RDV + tard, mais avec un accès prioritaire. Le problème, c'est que ce sont les mêmes équipes qui recevront ces usagers... nous nous retrouverons donc bientôt avec une majorité d'utilisateurs en accueil prioritaire. Quelle est la logique ? (QUID des vrais prioritaires – handicap/enceintes/PMR?? ils devront faire la queue comme tout le monde..).

La DGFIP propose une procédure + lourde, tandis que les agents n'ont même pas le temps de répondre au téléphone. FO rappelle que le téléphone est un outil économique, simple, rapide, qui évite les déplacements dans un département saturé. Nous rappelons encore notre souhait porté depuis plusieurs années : de nouveaux postes pour une équipe dédiée à l'accueil téléphonique (ce dont bénéficient les services de métropole).

L'APRDV pose aussi la question de gestion de fin de service (7h30-12h), puisque nous serons dans l'obligation de recevoir tout ces « prioritaires ».

La DRFiP met aussi en avant le taux de satisfaction : FO rappelle qu'il s'agit de favoriser certains usagers au détriment des autres, et que par conséquent, le taux de satisfaction est évidemment très positif.

Les questions diverses : Parmi celles-ci, le télétravail est abordé et notamment les motivations de refus qui paraissent inacceptables. FO reste prudente vis à vis du télétravail qui semble attractif d'un premier abord, mais qui peut être source « d'isolement », voire de harcèlement.

17h15 la séance est levée, FO choisit de reporter sur une prochaine réunion les questions liées à l'organisation de la direction vis à vis des agents qui demandent un aménagement de leur poste de travail pour raisons de santé.

**Vous pouvez contacter vos représentant FO
pour toutes vos revendications !!**

Vos Délégués **FO** :

Willy FONTAINE (titulaire), Gilles JUSTOME (suppléant),
Darwin DAMBREVILLE (suppléant), Frédérique ALVAREZ (titulaire),

FO - DGFIP Réunion, ZAC BANK 1, rue du Père Raimbault CS 97751 Saint-Pierre CEDEX